

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 6 mai 2019

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 6 mai 2019, à 19 h 00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : Mme Sonia Gauthier
 Mme Édith Lalancette
 M. André Côté

Sont absents : M. André Boillat
 Mme Louise de Launière

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Un citoyen est présent.

Résolution no 4163-05-19 Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} avril 2019

1. Comptabilité

- 1.1 Ratification des comptes
 - Comptes à payer d'avril
 - Salaire des employés municipaux

2. Projet de règlement sur la gestion contractuelle (avis de motion)

3. Projet de réfection

- 3.1 Édifice municipale – Mandat pour l'offre de service Gosselin et Fortin architectes
- 3.2 Suivi projet du Chalet du 49^e parallèle
- 3.3 Suivi de la demande de fonds FDTR

4. Sécurité Civile

- 4.1 Rencontre du 2 mai responsables du secteur Est
- 4.2 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile

5. Protection contre le cyberrisque

- 5.1 Soumission ABC informatique et Assurance MMQ

6. Commande de Sel Warwick

7. Priorisation des projets du milieu 2019

8. Service informatique supporté par la Ville de Dolbeau

9. Demande au ministère des transport du Québec haies brise-vent sur la route 373 et route 169

10. Affaires nouvelles

11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Résolution 4164-05-19 Adoption du procès-verbal de la session du 1^{er} avril 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 3 avril 2019, la copie du procès-verbal du 1^{er} avril 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 1^{er} avril 2019 tel que rédigé.

Comptabilité

Résolution 4165-05-19 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes d'avril 2019 à payer au montant de 80 908,72\$ et que la liste des salaires nets de 2 2 382.58 \$ soient acceptées telles que rédigées.

Règlement municipal

Avis de motion Projet de règlement 191-19 sur la gestion contractuelle

Un avis de motion est donné par Mme Sonia Gauthier, conseillère, que le projet de règlement 191-19 sur la gestion contractuelle sera présenté et déposé pour l'adoption lors d'une séance ultérieure.

Résolution 4166-05-19 Mandat pour la réfection de l'édifice municipal

ATTENDU QUE la conception des plans de l'édifice municipal a été fait par la firme Gosselin et Fortin Architectes afin de respecter les besoins de la municipalité et de chaque comités et organismes communautaires suite à une rencontre avec la table de travail constituée de citoyens bénévoles, élus et de la directrice générale;

ATTENDU QUE la firme Gosselin et Fortin architectes a déposé une offre de services professionnels pour la préparation des documents contractuels et de la surveillance de chantier pour les travaux de réfection de l'édifice municipal;

ATTENDU QUE dans le cadre de la programmation des travaux de la TECQ, les travaux de réfection doivent être effectuer avant le 31 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte l'offre de service de la firme Gosselin et Fortin architecte pour le projet de réfection de l'édifice municipal.

Résolution 4167-05-19 Autorisation de signer l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU les dispositions de l'article 194 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, chapitre S-2.3) : «*Avant l'entrée en vigueur du premier schéma de sécurité civile qui la lie, toute municipalité locale doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire, et consignés dans un plan de sécurité civile, des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre que peut déterminer le ministre par règlement.*»;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a bénéficiée d'une subvention de 16 500\$ dans le cadre du programme d'aide financière offert le ministre de la Sécurité publique par l'entremise de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QU'un sinistre peut être d'une telle ampleur qu'il sera nécessaire de recourir aux ressources des municipalités voisines;

ATTENDU QUE l'une des actions recommandées par le ministère de la Sécurité publique afin de répondre aux moyens minimaux pour protéger la sécurité de la population de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette est celle de signer une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE les municipalités du secteur «Est» de la MRC désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal* du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide lié au processus de sécurité civile.

ATTENDU le projet d'entente déposé à la présente réunion;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise M. Daniel Tremblay le maire et la directrice générale, Mme Valérie Tremblay, à signer l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile.

Résolution 4168-05-19 Protection contre le cyberrisque

ATTENDU QUE la directrice générale a reçu une soumission d'ABC informatique pour une protection *anti-cryptolocker* contre le cyberrisque de 119,99\$ avant taxes;

ATTENDU QUE la couverture d'assurance de la MMQ contre le cyberrisque est de 500\$ avant taxes;

ATTENDU QUE le cyberrisque est d'évidence de plus en plus présent au Québec et que les petites municipalités sont visées, car elles sont moins bien protégées.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à prendre une protection *anti-cryptolocker* et une couverture d'assurance avec la MMQ contre le cyberrisque.

Résolution 4169-05-19 Commande d'abat poussière

ATTENDU QUE la directrice générale a demandé une soumission pour de l'abat poussière auprès de Sel Warwick;

ATTENDU QUE la soumission est de 448 sacs au coût de 13.10\$ l'unité.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à commander 8 palettes de 56 sacs de calcium à 13,10\$ l'unité auprès de Sel Warwick.

Résolution 4170-05-19 Priorisation des projets du milieu 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette confirme avoir pris connaissance de la liste des projets en cours en lien avec le fonds de la Ruralité 2019 et approuve la liste de la priorisation des projets pour 2019 en lien avec le fonds Participatif.

Les projets ayant fait l'objet d'une demande dans le fonds de la Ruralité en 2019 sont les suivants :

Nom du projet	Dépôt du projet	Organisme	Montant demandé
Acquisition de matériel et d'équipement	2019-04-24	CDE Notre Ptite Épicerie	2 000\$
Accessoires de cuisine	2019-04-24	CDE Relais de motoneige	2 000\$
Équipement informatique	2019-04-24	CDE Relais de motoneige	2 000\$
Activités de loisirs	2019-04-24	Municipalité	1 000 \$
Fête de Noël	2019-04-24	Comité artisanal	500\$
Salle d'entraînement	2019-04-24	Comité artisanal	500\$

Service informatique regroupé

La directrice générale informe le conseil municipal que la Ville de Dolbeau a offert une estimation de la répartition des coûts d'un possible regroupement des services informatiques à l'ensemble de la MRC. Il s'agit de chiffres sommaires qui resteront à peaufiner selon les besoins de chaque municipalité. Il serait avantageux pour la municipalité d'adhérer à ce service afin d'éviter d'éventuel perte de temps et de données. La gestion de ce dossier est difficile puisque plusieurs compagnies informatiques supportent présentement les besoins informatiques de la municipalité. Tous sont d'avis qu'il sera préférable d'avoir un bon support informatique, mais que les coûts reliés à ce service devront être raisonnables et que la directrice générale peut aviser la Ville de Dolbeau du désir du conseil municipal à adhérer à ce service.

Résolution 4171-05-19 Demande au ministère des Transports du Québec - haies brise-vent sur la route 373 et route 169

ATTENDU QUE depuis le début de l'année 2019, la route 373 et la route 169 ont été fermées partiellement (convoi par la Sûreté du Québec) ou totalement en raison des conditions climatiques hivernales qui rendent la circulation routière très problématique sur ces importants tronçons du réseau routier régional qui relie les territoires de la MRC du Domaine-du-Roy et de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE ces tronçons de routes sont caractérisés par une topographie plane, constitués de bleuetières, qui offrent peu d'obstacles aux vents dominants d'ouest permettant un transport de la neige jusqu'à la chaussée, rendant ainsi la visibilité nulle;

ATTENDU QUE les fortes précipitations de neige vécues ces dernières années amplifient cette importante problématique de poudrerie;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a la responsabilité de l'entretien hivernal des routes intrarégionales 373 et 169 qui relie la ville de Dolbeau-Mistassini à la ville de Saint-Félicien (via Normandin pour la 169);

ATTENDU QUE des décès ont déjà été recensés sur l'un ou l'autre des tronçons de route visés dû aux mauvaises conditions routières et que la vie des automobilistes n'a pas de prix;

ATTENDU QUE les élus de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette considèrent que le MTQ devrait envisager des mesures préventives pour résoudre, sinon atténuer grandement cette problématique;

ATTENDU QUE l'une des solutions est l'implantation de haies brise-vent qui viendraient réduire le transport de la neige et la vitesse du vent et que le Centre de services du MTQ de Roberval dispose de budgets à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette demande à la Direction régionale du ministère des Transports du Québec:

- ✓ d'implanter des haies brise-vent en bordure des routes intrarégionales 373 et 169, afin de résoudre ou de réduire la problématique de poudrerie importante sur ces tronçons du réseau routier; et,
- ✓ d'explorer également la possibilité d'implanter de telles haies sur d'autres tronçons problématiques du réseau routier.

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à Mme Nancy Guillemette, députée du comté de Roberval.

Affaires nouvelles

Entretien des maisons situées sur la rue principale

Le conseil municipal désire améliorer la qualité esthétique et visuelle du village. Tous sont d'avis pour modifier le règlement concernant les nuisances afin d'obliger les citoyens à maintenir en bon état leur immeuble. Le noyau urbain seulement sera visé par la modification du règlement et possiblement l'ensemble du territoire dans un avenir proche.

Avis de motion Projet de règlement S.Q.17.03 concernant les nuisances

Un avis de motion est donné par Mme Sonia Gauthier, conseillère, que le projet de règlement 192-19 concernant les nuisances sera présenté et déposé pour l'adoption lors d'une séance ultérieure.

Aide financière Plan Nouveaux Horizons Aînés

La directrice générale rappelle aux élus du conseil municipal de l'aide financière de 13 735\$ versé en 2018 par l'achat de fournitures pour l'aménagement extérieur. La reddition de compte doit être effectuée avant le 30 juin 2019 sinon la somme devrait être remise. Un comité constitué de membres du CDE, de citoyens et de la directrice générale sera formé afin d'effectuer l'achat des fournitures nécessaires pour combler les besoins et répondre aux exigences du Plan Nouveaux Horizons Aînés.

Résolution 4172-05-19 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin de poursuivre les aménagements récréatifs soit un site de camping en bordure du lac-au-Rats dans la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette dans le cadre du Parc régional des Grandes-rivières

ATTENDU QUE la MRC a rendu une décision suite à une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA le 23 juin 2015, y compris des secteurs riverains de demandes recevables à la CPTAQ (dossier 376046);

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette mise sur la villégiature et le tourisme afin de dynamiser son territoire comme en témoigne les récents investissements du milieu;

ATTENDU QUE le secteur des « l'Écluse » en bordure du lac-aux-Rats à Notre-Dame-de-Lorette fait partie des secteurs riverains pour lesquels des demandes auprès de la CPTAQ sont recevables;

ATTENDU QUE le site fait partie des terres publiques intramunicipales sous gestion de la MRC et dont l'utilisation projetée se fait dans le cadre du Parc régional des Grandes-rivières soit un site de camping;

ATTENDU QUE le site fait partie des 7 sites à vocation récréation et de conservation dans le cadre du Parc régional des Grandes-rivières;

ATTENDU QUE la demande vise une superficie approximative de 21,85 ha et est située dans la zone : agricole en dévitalisation et récréative en territoire municipalisé et que la récréation extensive est permise;

ATTENDU les aménagements déjà amorcés sur le site dans le cadre du Parc régional des Grandes-rivières;

ATTENDU QUE les usages projetés sur le site visé par la demande ne sont pas en contradiction avec les dispositions du SADR de la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que le Conseil municipal :

Recommande auprès de la CPTAQ la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles soit l'établissement d'un site de camping rustique en bordure du lac-aux-Rats dans le cadre du Parc régional des Grandes-rivières.

Résolution 4173-05-19 Dommage sur une propriété suite à la fuite d'aqueduc

ATTENDU QUE Mme Lyne Parent a fait la demande, par écrit, au conseil municipal d'effectuer les travaux nécessaires afin de remettre son terrain propre et à l'état d'avant la réparation de la fuite d'eau.

ATTENDU QUE M. Imbault profite de l'occasion pour mentionner que le *men'hole* devant sa propriété qui a été mal réparé et que la circulation locale entraîne une vibration sur celui et faire trembler la résidence.

IL EST PROPOSÉ PAR Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale a contacté Excavation G.R. soit M. Gaston Rousseau afin d'effectuer les travaux rapidement chez Mme Parent ainsi que de faire réparer le trou devant M. Imbault pour éviter de futurs dommages.

Résolution 4174-05-19 Dommage et bris aux affiches de la municipalité

ATTENDU QUE plusieurs affiches municipales ont été endommagés ou brisés par le déneigement effectué par l'entreprise Dufour et Frères.

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la directrice municipale contact le responsable du contrat de déneigement auprès de Dufour et frère afin de prendre entente pour un dédommagement pour les frais qui seront engendrés pour remplacer les affiches municipales.

Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

Résolution 4175-05-19 Levée de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à vingt heure et quarante-cinq minutes (20h45).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière